

**Procès verbal de la séance du
Conseil Municipal du 15 novembre 2018**

Étaient présents : VALETTE Roselyne, PLANAVERGNE Jean François, LEBREAUD FAURE David, BESSE Philippe, BISMES Michel, BROUQUIL Jean Pierre, FONT Corinne, PERIE Laurent, MACHEMIE Stéphane, VAILLES Serge

Était excusé : BURG François

David LEBREAUD FAURE a été nommé secrétaire.

Début séance : 20 h 30 - Fin de séance 23 h 30

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du 22 octobre 2018

Le compte rendu est adopté à l'unanimité sans remarque particulière.

Délibérations:

1. Approbation du plan de financement du projet de rénovation de la salle des fêtes, local de sport et demandes de subventions,

L'estimatif détaillé de ces travaux réalisé par le maître d'œuvre M. GAY est présenté par Madame le Maire. Il s'élève à 117 578,46 €HT.

Après contact auprès des financeurs, Madame le Maire expose le plan prévisionnel de financement du projet dont détail ci-dessous :

	Dépenses		Recettes
Travaux	108 367,01 €	DETR	29 394,62 €
Honoraires	9 211,45 €	Région	20 286,68 €
		Département	6 762,23 €
		Autofinancement	61 134,93 €
	<hr/>		<hr/>
	117 578,46 €		117 578,46 €

L'autofinancement sera pourvu par le budget investissement de la commune, sans emprunt.

Nous solliciterons auprès des trois partenaires les demandes de subventions, en sachant que nous devons déposer le dossier DETR avant le 14 décembre 2018.

Délibération approuvée à l'unanimité.

2. Révision du tarif des redevances assainissement collectif

Madame le Maire sollicite Mr David LEBREAUD FAURE pour exposer ce sujet.

Le service public d'assainissement est financé en collectant une redevance basée sur une part fixe de 120 € par abonné et une part variable de 2,05 € par m³ consommé. Ce mode de tarification doit être revu pour répondre à la réglementation ainsi que pour consolider le budget de ce service qui est en tension.

Après avoir étudié plusieurs scénarios. Il est proposé la nouvelle redevance basée sur une part fixe inchangée d'un montant de 120 €/abonné et d'une part variable de 2,50 €/m³. Ce changement pour une facture moyenne portant sur 120 m³ (base de consommation moyenne en France pour 1 abonné) sera de l'ordre de 22 %.

Délibération approuvée 9 voix pour et 1 abstention.

3. Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants

Après avoir rappelé les critères d'appréciation de la vacance, Madame le Maire informe que pour être en accord avec l'opération OPAH RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain) pour laquelle la commune souhaite adhérer et le travail mené dans le cadre du PLUI en cours, il serait intéressant de mettre en place la taxe sur les bâtiments vacants ce qui aurait pour objectif d'inciter les propriétaires soit à vendre soit à rénover pour louer. L'instauration de cette taxe ne pourra être effective qu'au 01 janvier 2020 au regard de la prise d'effet de la délibération.

Délibération approuvée à 9 voix pour et 1 abstention.

4. Instauration de la nouvelle commission de contrôle de la révision de la liste électorale

Le maire, les adjoints et conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de cette commission. Madame le Maire propose à Corinne FONT de participer à cette dernière. Suite à son accord et avis de l'assemblée, elle y assistera avec un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'état dans le département et un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance à savoir Mr Eric MOLINIE et Mme Éliane ALMERAS.

Décision approuvée à l'unanimité, ne nécessite pas une délibération.

5. Annulation de la délibération n° 2018 / 045 portant avenant n° 01 pour l'entreprise VALERY

La procédure administrative retenue pour adopter l'avenant au marché établi par le maître d'œuvre pour l'entreprise Valéry n'était pas adapté. Le bureau du contrôle de légalité de la préfecture a demandé lors de l'analyse de la délibération que celle-ci soit annulée.

Délibération approuvée à l'unanimité.

6. Modification de la délibération 2018 / 022 portant sur la participation aux frais de l'accompagnatrice du transport scolaire

Une première délibération proposait de mettre en place une participation, des parents d'élèves, aux frais correspondant à l'accompagnatrice du transport scolaire. Après réflexion et accord lors de la séance du 5 novembre 2018 avec les maires du RPI, la mise en place de ce paiement s'avère trop complexe au regard de la recette attendue, l'appel à cette participation est donc annulé.

Délibération approuvée à l'unanimité.

7. Subvention à l'association Maison d'Assistance Maternelles (M.A.M.) « les petits pas »

Une nouvelle subvention exceptionnelle de 660 €, est proposée pour aider au démarrage de l'activité pour l'année 2019. Une convention quadripartite va être signée entre la représentante de la MAM et les communes de le Montat, Cieurac et Fontanes.

Décision approuvée 9 voix pour et 1 abstention, nous délibérerons à la prochaine séance.

Informations et Questions diverses :

- **Prévisions travaux sur budget 2019** : Aménagement zone humide (terrain acheté récemment, près du stade), rénovation façade Est agence postale mairie, rénovation énergétique SDF et local de sport, conservation vitraux de l'église saint clair, mur du cimetière ; sous réserve des recettes et autres contraintes du budget 2019.
- **OPAH RU** : Opération qui a pour objectif l'aide aux propriétaires pour la rénovation de logements vacants. Mme le Maire indique que nous devons nous positionner lors de la réunion du 4 décembre 2018. L'assemblée donne un avis favorable pour intégrer cette opération.
- **100 % compostage** : les opérations réalisées (journée citoyenne, tri lors des manifestations, sensibilisation des associations, formation employé communal, action avec les jeunes du foot etc...) ont permis d'obtenir les 990 € de financement prévus qui permettent de compenser l'achat de poubelles pour le foot et lors de l'organisation de manifestations.
- **Défibrillateur** : les dates des prochaines séances de formation sont en cours de calage.
- **Commission de sécurité et accessibilité MAM** : Madame le Maire n'étant pas disponible, Jean-François

PLANAVERGNE se rendra à cette réunion qui aura lieu au SDIS de CAHORS le 21 novembre 2018.

- **Noël de l'école** : Il aura lieu à Fontanes, le 21 décembre 2018 à 14h. Les conseillers disponibles sont invités à y participer. Pour mettre en place le chapiteau prêté gracieusement par la mairie du Montat, Philippe BESSE sera présent pour apporter son aide.

- **Bulletin municipal** : Madame le Maire évoque les divers sujets sur lesquels elle a déjà travaillé à inscrire au bulletin municipal et sollicite l'assemblée pour lui faire des propositions. Elle informe que les délais sont restreints et que la distribution par les conseillers municipaux sera à mettre en œuvre courant semaine 51

- **Vœux du maire et équipe municipale** : La date retenue est le 18 janvier 2019 à 19 heures.

- **Journée citoyenne** : le 1er juin 2019.

- **Travaux prévisibles de la salle des fêtes- local sport** : du 15 juin au 30 octobre 2019.

- **Élagage** prévu sur les secteurs d'Escazals, les martinets et les lacas.

- **Absence d'Annick LAVIALE à l'école pendant 2 semaines à minima** : Madame le Maire informe que son remplacement sera assuré par Caroline BISMES, Naïma SOULIE, Florence STRAZZERI et Thierry FRABEL.

- **Inauguration boulangerie** : le 25 novembre 2018.

- **Réunion inter-association** : objectifs : créer du lien entre les associations, comparer les plannings des manifestations, informer sur les travaux prévus et rappel des bonnes règles d'utilisation des moyens mis à disposition notamment le nettoyage de la salle après chaque manifestation. **Réunion prévue le 7 janvier 2019.**

Madame le Maire se charge d'inviter les président(e)s d'associations ou club. Elle souhaite lors de cette réunion être accompagnée par un adjoint ou conseiller.

- **L'avenir en 2.0 : Et vous, quel 2.0 êtes-vous aujourd'hui...et demain ?** Il s'agit d'une enquête sur vos usages numériques. Elle se trouve sur le site du Grand Cahors, à remplir avant le 31 novembre 2018. Madame le Maire invite les conseillers à y répondre et communiquer dans leur entourage.

- **Devis pour l'entretien des horloges et remplacement des échelles du clocher** : en cours de consultation. L'entreprise BODET doit faire parvenir un devis.

- **Acquisition sono portative** : devis d'un montant de 586,04 €. Le devis est validé par l'assemblée.

- **Bibliothèque** : convention de prêt de longue durée d'ouvrages reconduite entre le Département et la commune.

- **MAM** : Madame le Maire informe qu'une réunion est prévue le 19 novembre 2018 pour faire le point sur l'avancement du projet.

- **Acquisition des parcelles appartenant aux conjoints LEFRANC** : préemption à venir en fonction de l'estimation des domaines. Une fois cette étape conduite, une proposition financière sera faite à l'attention du propriétaire. La solution la plus rapide serait le retrait de la demande d'acquérir.

Prochain conseil municipal : le mardi 8 janvier 2019 à 20 h 30.

Le secrétaire, David LEBREAUD FAURE

Le Maire, Roselyne VALETTE